

# La prévention des incendies dans les espaces naturels protégés

André MANCHE

**L**es espaces naturels protégés menacés par les feux de forêts, de maquis ou de garrigues qui ont été recensés ont en commun un certain nombre d'expériences qui les placent de façon originale par rapport aux stratégies classiques de la prévention et de la lutte contre les feux de forêts.

Ces expériences malheureusement peu connues en dehors du « serial » mériteraient une meilleure publicité notamment pour le rôle d'entraînement qu'elles pourraient jouer. Elles permettraient également au ministère de tutelle de se placer dans un créneau innovateur qui lui est actuellement propre.

Nous pouvons classer ces expériences en trois rubriques : la maîtrise du nombre de mise à feu, la préparation du terrain et la coordination des moyens.

## La coordination des moyens

Plus que partout ailleurs le gestionnaire d'un espace protégé a le souci constant de mettre « autour de la table » les différents acteurs de l'aménagement et de la gestion des espaces. C'est ainsi que naissent des plans d'aménagement par massif coordonnant l'étude des POS, maîtrisant l'urbanisation diffuse dont chacun sait maintenant qu'elle est une des sources essentielles de mises à feu et qu'elle « occupe » malheureusement les secours chargés de la lutte lors du développement des grands incendies. C'est ainsi que chasseurs, agriculteurs et forestiers peuvent en commun établir plans de chasse ou périmètres d'action cynégétique. C'est enfin souvent lui qui fait se rencontrer les hommes chargés de l'équipement du terrain et ceux concernés par les actions de lutte; plus que partout ailleurs les cartes sont mises à jour et distribuées largement. Des expériences fort intéressantes de répartition des moyens de lutte sont menées les jours de grand mistral dans les zones à risques.

Pour jouer ce rôle de coordination, la plupart des espaces protégés possèdent un comité scientifique dont les rôles de guide ou d'alerte pour la protection des milieux naturels paraissent tout à fait utiles voire indispensables.

## La préparation du terrain

On peut regrouper dans cette rubrique à la fois des mesures menées à l'échelle de l'espace concerné mais également des expériences diverses pouvant remettre en cause des idées reçues.

Le débroussaillage : les espaces naturels protégés, forts des remarques pertinentes formulées par des comités scientifiques, ne considèrent par le débroussaillage comme une fin en soi, mais comme un moyen parfois utile et devant être employé à bon escient. Le débroussaillage total et trop souvent généralisé est considéré comme très destructeur des peuplements (il interdit la régénération) et porteur d'effets pervers (dessication accélérée des peuplements, naissance des pelouses herbacées de remplacement, entrée plus violente des vents, etc.).

Des techniques de débroussaillage sélectifs sont ici et là mises au point avec des résultats positifs. Ces techniques aboutissent à créer des peuplements sans strate broussailleuse (en dehors de la période de régénération) et qui ont globalement une meilleure résistance au feu tout en évitant une sensibilisation aux mises à feu. A long terme, elles peuvent engendrer d'importantes diminutions du coût d'entretien.

Dans la préparation du terrain tous les espaces protégés insistent sur les cartographies écologiques préalables pouvant aboutir à une meilleure répartition des activités humaines : agriculture, élevage, urbanisation. La maîtrise de l'urbanisation diffuse est recommandée au travers de POS coordonnés afin d'éviter le risque multiplié des mises à feu et la difficulté accentuée de la lutte active.

Agriculture et élevage sont à chaque fois recommandés comme pouvant concourir à bon compte à l'ouverture et l'entretien de coupures anti-feu dont la charge peut être amoindrie voire annulée par la production agricole. Les exemples d'aménagement (sylvopastoraux en Corse ou dans le Lubéron, agricole à Porquerolles) témoignent de la réussite de telles expériences qui ne sont malheureusement pas suffisamment connues et exploitées.

## La maîtrise du nombre de mises à feu

Le meilleur moyen de ne pas avoir d'incendie est toujours d'éviter les départs de feux accidentels dus à l'imprudence ou à l'utilisation de mauvaises techniques. Les espaces protégés l'ont bien compris qui multiplient les systèmes d'alerte et de prévention : signalisation du danger et distribution des fiches signalétiques ou de documents insistant sur les risques ; surveillance et éducation du public par des guides, gardes moniteurs, auxiliaires d'information, scouts ou autres mouvements de jeunesse ; répression quand c'est nécessaire pour les récalcitrants ; organisation de petits feux d'hiver et la mise en place d'agents pastoralistes dans les zones pastorales.

L'ensemble de ces moyens permet à la fois de diminuer le nombre de mises à feu mais également de signaler le moindre départ. L'intervention est ainsi toujours déclenchée dans des délais nettement plus courts que partout ailleurs. Toutes ces actions n'entraînent pas des surcoûts prohibitifs, surtout si on les compare aux sommes engagées lors des opérations de lutte contre les grands sinistres.

Pourquoi donc de telles expériences ne pourraient-elles pas être proposées dans les massifs boisés n'ayant pas de statut particulier ? Il faudrait pour ce faire que chaque administration, que chaque déten-

teur d'un pouvoir juridique ou foncier accepte la collaboration, la participation de tous les autres.

Les comités communaux de feux de forêts sont déjà de bons exemples de cette collaboration, ils sont malheureusement limités au territoire d'une commune; une extension au massif telle qu'elle est vécue au sein des parcs paraît indispensable. Des comités intercommunaux pourraient alors jouer ce rôle de planification et de coordination en s'entourant des avis de différents experts ou scientifiques concernés.

En conclusion, les espaces protégés ajoutent aux systèmes tradi-

tionnels de prévention et lutte contre les incendies des actions qui visent à diminuer le nombre et l'extension des incendies par une prévention organisée sur trois axes :

- surveillance et éducation du public accrues notamment par la présence plus importante de femmes et d'hommes sur le terrain;

- planification et organisation du terrain après analyses écologiques préalables et sous l'égide de comités scientifiques dont les avis permettent de nombreux progrès. Cette organisation donne une place privilégiée à l'agriculture et l'élevage pour entretenir les coupures

anti-feu. Le débroussaillage à caractère sélectif permet une meilleure protection de la forêt et des paysages en diminuant à terme les coûts d'entretien;

- coordination des moyens. La rencontre dans les espaces protégés de tous les acteurs en matière de prévention paraît plus facile. Le parc, la réserve semble un lieu plus neutre où forestiers, pompiers, comités feux de forêts, agriculteurs, chasseurs n'hésitent pas à participer à l'action.

A.M.

## Observations et recommandations aux communes du parc naturel régional du Lubéron\* concernant les aménagements forestiers (1985)

### Sur la façon de traiter les taillis de chênes (chênes blancs et chênes verts)

De manière traditionnelle, les taillis étaient coupés tous les 20 ou 30 ans, selon le mode d'exploitation en coupe rase, chaque parcelle venant à la coupe à tour de rôle. Cela correspondait à une époque où il fallait répondre à un grand besoin de bois de chauffage. En fait, depuis la fin des années quarante, les coupes ont été peu nombreuses par suite de la mévente du bois de chauffage, ce qui a permis la renaissance d'assez beaux peuplements.

Dans les aménagements d'aujourd'hui, faut-il reconduire ce système ? Dans ce cas les arbres, bien sûr, ne peuvent s'élever : tous les 20 ou 30 ans on repart à zéro. Le président du conseil scientifique du parc (M. Nègre) y voit d'autres inconvénients pour la protection des sols, la vitalité des arbres, les possibilités de reproduction à partir des glands. Il propose un système de sélection de tiges, avec des rotations régulières.

Av. des Druides, 84400 Apt.

Un autre expert (M. Delabrage) chargé de recherches à l'Institut national de la recherche agronomique, émet des réserves sur la possibilité de croissance des taillis actuels. Il souligne le coût très élevé d'une pratique généralisée de sélection de tiges. Tous deux s'accordent cependant sur les incertitudes tenant à l'usage de la tronçonneuse qui ne permet pas une coupe au ras du sol. Les rejets pourront-ils faire leur propre racine ?

Compte tenu de ces données, le parc naturel régional préconise une voie moyenne, qui peut se formuler ainsi :

- poursuite de la coupe rase traditionnelle, en priorité dans les taillis de qualité moyenne dont les capacités d'évolution vers un état meilleur sont limitées (la coupe rase n'exclut pas de garder un certain nombre de tiges à l'hectare, comme cela se fait habituellement). Une attention particulière doit être portée cependant aux modalités de la coupe, pour que les rejets aient le maximum de chance de prendre racine.

- Dans le cas des taillis les plus beaux, abandon du système de la coupe rase pour les laisser s'élever. Dans la mesure des moyens finan-

ciers disponibles (État, région, Communauté européenne), des éclaircies seraient pratiquées pour hâter l'évolution. Ces dernières dans les bons taillis, peuvent d'ailleurs dégager des produits financiers non négligeables. La qualité des taillis étant une notion relative, le parc naturel régional peut faire connaître cas par cas son appréciation aux communes concernées et à l'Office national des forêts.

- Dans le cas de taillis plus chétifs, la coupe rase peut être préjudiciable au maintien des sols. De plus, la productivité de bois serait dérisoire. Dans ces conditions, il serait opportun de les conserver en l'état ou de pratiquer des introductions de cèdres selon les modalités évoquées ci-après.

### Sur la place à donner au cèdre

Devant les espaces de taillis de chênes qui restent pour la plupart dévalorisés malgré une reprise de la demande du bois de feu, l'extension du cèdre présente un intérêt d'un point de vue économique, écologique et esthétique.